

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2022

Numéro de version 6

Révision: 26.04.2022

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit: 1M LiPF6 in DMC:EC:EMC 1:1:1 (vol.)**

**Code du produit:** E060

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Secteur d'utilisation** SU24 Recherche et développement scientifiques

- **Catégorie du produit** PC21 Substances chimiques de laboratoire

**Emploi de la substance / de la préparation**

Ce produit est uniquement destiné à l'utilisation exclusive de la Recherche et du Développement.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Producteur/fournisseur:**

Solvionic SA

11 chemin des Silos

31100 TOULOUSE

FRANCE

N° de téléphone: +33 (0)32.26.20.20

**Service chargé des renseignements:** Service des affaires réglementaires

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

FRANCE: Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ORFILA (INRS): +33 (0)1.45.42.59.59

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT RE 1 H372-H373 Risque avéré d'effets graves pour les os et les dents à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les reins, les os et les dents à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**



GHS02

GHS05

GHS07

GHS08

**Mention d'avertissement** Danger

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Ethylene carbonate

Lithium hexafluorophosphate

**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H372-H373 Risque avéré d'effets graves pour les os et les dents à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les reins, les os et les dents à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2022

Numéro de version 6

Révision: 26.04.2022

**Nom du produit: 1M LiPF6 in DMC:EC:EMC 1:1:1 (vol.)**

(suite de la page 1)

### Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

#### - Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

#### - Composants dangereux:

CAS: 96-49-1	Ethylene carbonate; EC; P-B8560; S017; CARBONATE ESTER STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	>25–≤40%
CAS: 616-38-6 Numéro index: 607-013-00-6	Dimethyl carbonate; DMC; P-B5640; CARBONATE ESTER Flam. Liq. 2, H225	>25–≤40%
CAS: 623-53-0	Ethyl methyl carbonate; P-B9140; CARBONATE ESTER Flam. Liq. 2, H225	>25–≤40%
CAS: 21324-40-3	Lithium hexafluorophosphate; P-C9570; M0304; LITHIUM SALT Acute Tox. 3, H301; STOT RE 1, H372; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318	>10–≤25%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### - Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

. **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

. **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

. **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

. **Après ingestion:**

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### . Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

. **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2022

Numéro de version 6

Révision: 26.04.2022

**Nom du produit:** 1M LiPF6 in DMC:EC:EMC 1:1:1 (vol.)

(suite de la page 2)

Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

#### . Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Durée de conservation douze (12) mois scellé.

#### . Stockage:

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

**Température maximale de stockage:** A conserver à température ambiante ne dépassant pas 35°C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

#### - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### - Equipement de protection individuel:

##### . Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

##### . Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

##### . Protection des mains:



Gants de protection

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène (Néoprène)

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2022

Numéro de version 6

Révision: 26.04.2022

**Nom du produit:** 1M LiPF6 in DMC:EC:EMC 1:1:1 (vol.)

(suite de la page 3)

. **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

. **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Indications générales**

. **Aspect**

. **Forme:** Liquide  
 . **Couleur:** Incolore à jaune clair

. **Odeur:** Non déterminé

. **Seuil olfactif:** Non déterminé.

- **valeur du pH:** Non déterminé.

. **à 20°C:** 9,758 mS/cm

. **à 25°C:** 10,727 mS/cm

- **Changement d'état**

. **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.

. **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 90,5 °C (CAS: 616-38-6 Dimethyl carbonate)

. **Point d'éclair:** 23 °C

- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

. **Température de décomposition:** Non déterminé.

- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- **Limites d'explosion:**

. **Inférieure:** Non déterminé.

. **Supérieure:** Non déterminé.

- **Pression de vapeur à 20 °C:** 0 hPa

- **Densité à 20 °C:** 1,219 g/cm<sup>3</sup>

- **Masse volumique:** 1.219 kg/m<sup>3</sup>

. **Densité relative:** Non déterminé.

. **Densité de vapeur:** Non déterminé.

. **Taux d'évaporation:** Non déterminé.

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

. **l'eau:** Entièrement miscible

- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

- **Viscosité:**

. **Dynamique:** Non déterminé.

. **Cinématique:** Non déterminé.

- **Teneur en solvants:**

. **COV (CE)** 27,56 %

#### 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.2 Stabilité chimique

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles** Oxydant fort, acide forts et Bases fortes.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2022

Numéro de version 6

Révision: 26.04.2022

**Nom du produit: 1M LiPF6 in DMC:EC:EMC 1:1:1 (vol.)**

(suite de la page 4)

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification**
**ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral	LD50	1.605 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

**CAS: 96-49-1 Ethylene carbonate**

Oral	LD50	10.400 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)
----------	------	-------------------

**CAS: 616-38-6 Dimethyl carbonate**

Oral	LD50	13.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
----------	------	----------------------

**CAS: 623-53-0 Ethyl methyl carbonate**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	>17,6 mg/l (rat)
-------------	----------	------------------

**CAS: 21324-40-3 Lithium hexafluorophosphate**

Oral	LD50	200 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

		300 mg/kg (lapin)
--	--	-------------------

Dermique	LD50	mg/kg (rat)
----------	------	-------------

		mg/kg (lapin)
--	--	---------------

**- Effet primaire d'irritation**
**. Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**. Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Indications toxicologiques complémentaires:**
**- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**. Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**. Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**. Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les os et les dents à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les reins, les os et les dents à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

**- Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques:**
**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Catalogue européen des déchets**

HP3	Inflammable
-----	-------------

HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
-----	---

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2022

Numéro de version 6

Révision: 26.04.2022

**Nom du produit: 1M LiPF6 in DMC:EC:EMC 1:1:1 (vol.)**

(suite de la page 5)

HP6 Toxicité aiguë

HP8 Corrosif

**Emballages non nettoyés:**. **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.. **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU**

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

UN2920

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

DOT

Corrosive liquids, flammable, n.o.s. (LITHIUM SALT, Dimethyl carbonate)

ADR/RID/ADN

UN2920 LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (LITHIUM SALT, CARBONATE DE MÉTHYLE)

IMDG, IATA

CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (LITHIUM SALT, DIMETHYL CARBONATE)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

DOT



Classe

8

Label

8, 3

ADR/RID/ADN



Classe

8

Étiquette

8+3

IMDG



Class

8

Label

8/3

IATA



Class

8

Label

8 (3)

**14.4 Groupe d'emballage**

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

II

**14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières corrosives.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

83

No EMS:

F-E,S-C

Stowage Category

E

Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.

SW2 Clear of living quarters.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

**Indications complémentaires de transport:**

DOT

Quantity limitations

On passenger aircraft/rail: 1 L

On cargo aircraft only: 30 L

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2022

Numéro de version 6

Révision: 26.04.2022

**Nom du produit:** 1M LiPF6 in DMC:EC:EMC 1:1:1 (vol.)

(suite de la page 6)

**ADR/RID/ADN****Quantités limitées (LQ)**

1L

**Quantités exceptées (EQ)**

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

**Catégorie de transport**

2

**Code de restriction en tunnels**

D/E

**IMDG****Limited quantities (LQ)**

1L

**Excepted quantities (EQ)**

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

**"Règlement type" de l'ONU:**

UN 2920 LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (LITHIUM SALT, CARBONATE DE MÉTHYLE), 8 (3), II

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS02

GHS05

GHS07

GHS08

**Mention d'avertissement** Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Ethylene carbonate

Lithium hexafluorophosphate

**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H372-H373 Risque avéré d'effets graves pour les os et les dents à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les reins, les os et les dents à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES****Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t****Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t****RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148****Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2022

Numéro de version 6

Révision: 26.04.2022

**Nom du produit:** 1M LiPF<sub>6</sub> in DMC:EC:EMC 1:1:1 (vol.)

(suite de la page 7)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.  
Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les utilisateurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ce produit est uniquement destiné à l'utilisation exclusive pour la recherche et le développement

### Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Service établissant la fiche de donnée de sécurité:** Service des affaires réglementaires

### Contact:

Mail: hse@solvionic.com

T: +33 (0)5.34.63.35.35

### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods (Código Marítimo Internacional de Mercancías Peligrosas).

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

FR

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2022

Numéro de version 6

Révision: 26.04.2022

**Nom du produit:** 1M LiPF6 in DMC:EC:EMC 1:1:1 (vol.)

(suite de la page 8)

### Annexe: Scénario d'exposition

**Désignation brève du scénario d'exposition**

**Secteur d'utilisation** SU24 Recherche et développement scientifiques

**Catégorie du produit** PC21 Substances chimiques de laboratoire

**Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition** Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

**Conditions d'utilisation**

**Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.

**Paramètres physiques**

**Etat physique** Liquide

**Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

**Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** Inférieur à 100 g par utilisation.

**Autres conditions d'utilisation**

**Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.

**Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conservé à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

**Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.

**Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit** N'est pas applicable.

**Mesures de gestion des risques**

**Protection du travailleur**

**Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.

**Mesures techniques de protection**

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

**Mesures personnelles de protection**

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Gants de protection

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**Mesures pour la protection du consommateur** Assurer un marquage suffisant.

**Mesures de protection de l'environnement**

**Eau** En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

**Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

**Procédés d'élimination** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale

**Estimation de l'exposition**

**Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

**Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.